

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc.	Numéro de permis 2020009	Date d'inspection Le 26 novembre 2025		
Nom de l'établissement Garderie Manège Enchanté 2020 inc.		Numéro de téléphone (506) 548-9324		
Adresse 1190 rue Principale Beresford NB E8K 2J1				
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite inattendue au milieu de l'après-midi à l'établissement pour une inspection de surveillance
 -le ratio est respecté durant la visite
 -Tous les dossiers d'enfant ont été vérifiés, les profils ainsi que les consentements sont tous remplis en bonne et due forme
 -Le rapport des activités quotidiennes pour les enfants de moins de 24 mois (information concernant l'alimentation, l'humeur, l'usage de toilette ou changement de couche) est rempli et gardé dans le local des pouspons pour être ensuite être rangé dans le dossier de l'enfant
 -L'administrateur/trice ainsi que le personnel éducatif détient un certificat de premiers soins à jour et valide.
 -Les nouveaux membres du personnel font présentement leur formation d'introduction à la petite enfance
 -L'administrateur/trice et 50% du personnel éducatif sont détenteur d'un certificat d'Éducation à la petite enfance
 -Les médicaments sont rangés sous clé dans la cuisine et hors de portée des enfants
 -Le médicament administré en cas de choc anaphylactique (EPIPEN) est rangé dans la cuisine, il fut demandé d'avoir l'EPIPEN dans la salle de classe où se trouve l'enfant qui a une allergie sévère.
 -Discussions avec le personnel éducatif sur les différentes alternatives à la documentation et/ou planification.
 -Des notes prises sur le vif, des calepins ou agendas sont des méthodes utilisées pour la planification d'activité avec les enfants. Les portfolios sont présents dans chacune des classes démontrant la documentation prise pour chaque enfant.
 -Il fut observé durant la visite que les éducatrices sont engagées auprès des enfants, elles se mettent au niveau des enfants, leur apportent du support et de l'écoute dans l'accomplissement de leurs projets.
 -Dans le local pour nourrissons ainsi que dans la salle de bain sur le plancher principal de l'établissement se retrouve un espace désigné au changement de couche. Un espace individuel est prévu pour que les effets prévus au changement de couche. La table à langer est équipée d'une bretelle de sécurité et est recouverte d'une pellicule non absorbante.
 -Le changement de couche se fait à moins d'un mètre d'un lavabo et est séparé de l'endroit où la nourriture est préparée.
 -Pour assurer les meilleures pratiques d'hygiène les procédures du changement de couche ont été révisées et revisitées auprès du personnel éducatif
 -Le personnel éducatif me confirme que les couvertures utilisées par les nourrissons et les enfants d'âge

Commentaires généraux

préscolaire sont lavées chaque vendredi par les parents, mais l'exploitante s'assure de laver les draps à la fin de chaque semaine.

-Les aires de repos désigné dans l'établissement sont les salles de classe pour les enfants âgés entre 15mois à 4ans

-Tous les enfants qui font la sieste ont un lit portatif ou un matelas de sieste convenant à sa taille

Observations : À mon arrivée à l'établissement une partie des enfants sont dans leur période de sieste et les plus âgés sont en période de jeux libres. Une fois les tout-petits réveillés la collation fut servie (pattes d'ours à la mélasse) et les enfants sont passés aux jeux libres, il pleut les enfants ne sont donc pas allés jouer dehors.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 novembre 2025

Date

original signé par

Rachelle Aubé Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 novembre 2025

Date